



Le Beau Lieu

Bulletin d'informations municipales

Octobre 2002

ISSN 0823-7662

Dépôt légal

La petite histoire de Sainte-Pétronille *Le presbytère*

Au début du mois d'août 1875, le curé Charles-Henri Pâquet de la paroisse de Sainte-Pétronille de Beaulieu achète le terrain situé à l'arrière de la sacristie. Ses buts sont l'agrandissement de la sacristie et assurer une place convenable pour un couvent à proximité de l'église. Le terrain mesurant 246 pieds de largeur sur deux arpents de profondeur est acheté de François Gourdeau, au nom de la fabrique de cette paroisse pour la somme de 350 \$. L'acte de vente est signé le 23 août 1875. Cependant, son projet ne se concrétisera pas.

Avec l'arrivée en cette paroisse du troisième curé, soit Émile Olivier Corriveau, en décembre 1889, surviennent de nouveaux projets. Celui-ci s'engage alors dans la construction d'un presbytère. Étant donné que la paroisse ne compte que 43 familles résidentes à l'année en 1890 et que les revenus de la fabrique sont restreints pour une telle construction, l'on se tourne alors vers la population du diocèse de Québec avec la collaboration des résidents d'été du bout de l'Île.



L'ancien presbytère de Sainte-Pétronille, aujourd'hui la garderie « C.P.E. Les Lucioles ». 21, chemin de l'Église.

Afin de rentabiliser ce projet, l'on organise au cours de l'année 1890 des soirées musicales et un bazar à cet effet. Le 21 juillet de cette même année, à l'occasion de l'ouverture de ce bazar, le curé Corriveau inaugure un système de cartes au moyen desquelles on achète pour 10 cents une brique ou une planche de la construction projetée. Ces petites cartes sur lesquelles sont imprimées une série de briques ou de planches sont alors envoyées à des gens de la ville afin de recevoir des dons en argent. Le presbytère n'a donc pas coûté un sou à la paroisse.

Les plans du presbytère sont préparés et donnés gratuitement par l'architecte David Ouellet qui, dans la région de Québec, est devenu un spécialiste des presbytères. Celui-ci a sa résidence d'été au bout de l'Île. Grâce à l'argent ainsi ramassé, la soumission est donnée à messieurs David Roy & Frères de Notre-Dame de Lévis qui, en 1891, entreprennent la construction du presbytère. L'architecture est de style Second Empire caractérisé par son volume carré surmonté d'un toit brisé sur quatre eaux que l'on surnomme dans le langage populaire de « comble français ». Dans le village, nous retrouvons quelques maisons de ce type qui datent de la fin du XIX^e siècle.

Le premier à l'habiter est le curé Corriveau et il y demeure jusqu'en 1906. Ce dernier, pendant son séjour en cette paroisse, a eu le privilège de se rendre jusqu'en Terre-Sainte. Il quitte ses

paroissiens le 16 septembre 1900 pour un pèlerinage à Rome et en Palestine. À son retour à l'Île, il donne plusieurs conférences à Québec qu'il agrémente de projections lumineuses sur une toile blanche au moyen d'une lanterne magique.

Un deuxième projet du curé Corriveau, bien des années avant l'arrivée de l'électricité sur l'Île, est de la relier à la ville à l'aide du système téléphonique. Déjà en 1891, on parle d'avoir le téléphone au bout de l'Île, mais ce n'est qu'en 1904 que ce projet est réalisé grâce aux efforts de ce dernier. Le presbytère est relié au réseau téléphonique le 29 octobre de cette même année. L'on compte alors deux autres résidences ayant le téléphone sans compter le bureau public localisé dans la maison de Joseph Plante de la rue Gagnon.

Le dernier curé à habiter le presbytère est Réginald Larose. Il est le sixième curé de la paroisse et y demeure de 1968 à 1971. L'abbé Larose est le premier prêtre séculier de la région à avoir reçu une nomination à titre de curé pour deux paroisses. Dorénavant, il est en charge des paroisses de Sainte-Pétronille et de Saint-Pierre. À compter du mois de septembre 1971, il habite le presbytère de Saint-Pierre alors que celui de Sainte-Pétronille devient vacant.

La coopérative funéraire

Le presbytère n'étant plus habité depuis 1971, un projet de coopérative funéraire voit le jour en 1974. C'est à la suite d'un programme fédéral d'initiative locale que la « Coopérative des Frais Funéraires de l'Île d'Orléans » est instaurée. Le rez-de-chaussée du presbytère est alors converti en salon funéraire. Ses opérations débutent en 1975 et se termineront en 1980. Au cours de cette période, le directeur de funérailles était monsieur Philippe Gagné.

Mais comme cette activité n'a pas eu l'appui du milieu, la coopérative funéraire s'est alors affiliée à la coopérative funéraire « La Seigneurie de Beauport » pour devenir en 1982 « La Coopérative funéraire de la Seigneurie ».

La garderie Les Lucioles

Un peu avant la fermeture de la coopérative funéraire, un projet de garderie est alors en voie de préparation sur l'Île d'Orléans. L'ancien presbytère devient alors un endroit propice à ce projet. L'instigatrice de ce projet, madame Hélène Blais, se voit accorder un bail de location par le conseil de fabrique au mois d'août 1980. Dès lors, on annonce dans le bulletin paroissial de la communauté chrétienne de Sainte-Pétronille du mois d'août, la vente du poêle à bois situé dans la cuisine du presbytère qui a été utilisé par les ménagères de ce lieu depuis des décennies.

La « Garderie Les Lucioles », qui signifie mouches à feu, y emménage dès le mois de septembre suivant. La garderie dispose alors du rez-de-chaussée et de deux pièces à l'étage. On y accueille dorénavant les enfants de l'Île d'Orléans.

Lors du centenaire de cet immeuble, on pouvait lire dans le bulletin d'informations municipales « Le Beau Lieu » du mois de juillet 1991, que « le conseil municipal a appuyé une demande de la fabrique de morceler le lot original sur lequel était bâti l'ancien presbytère ». Le but en est de permettre à la « Garderie Les Lucioles » de se porter acquéreuse de la bâtisse dont elle est locataire depuis plus de dix ans. En prévision de cette vente, la fabrique se départit alors du reste de l'ameublement du presbytère lors d'un marché aux puces qui s'est tenu au printemps 1991.

Aujourd'hui, la « Garderie Les Lucioles » qui est devenue en 1998 le « Centre de la petite enfance Les Lucioles » y poursuit toujours ses activités et cela, depuis plus de vingt ans.

Daniel B. Guillot

Bibliographie sommaire :

LAFRAMBOISE, Yves. *De la colonie française au XX^e siècle - La maison au Québec*. Les Éditions de l'Homme, 2001.



EN VRAC



Ordures ménagères

Juste un rappel aux résidents pour dire que le ramassage des ordures ménagères ne s'effectue maintenant qu'une seule fois par semaine soit le **mardi** et ce, jusqu'au 30 mai 2003.



Abris temporaires

Vous avez peut-être procédé à l'installation de vos abris temporaires. Rappelons que la partie antérieure de tout abri d'hiver doit être installée à une distance minimale de 5 pieds (1.52 m) à l'intérieur des limites du terrain sur lequel il est érigé. Notez bien que l'installation de vos abris ne doit pas se faire avant le 15 octobre et ceux-ci doivent être enlevés avant le 1^{er} mai.

Ramonage des cheminées

Le mois d'octobre nous rappelle qu'il est souhaitable de procéder à la vérification des cheminées. Un bon ramonage s'inscrit dans les mesures préventives à suivre afin d'éviter un sinistre.

Installation des balises

Les citoyens de Sainte-Pétronille qui désirent signaler au responsable du déneigement la limite de leur terrain doivent installer leurs balises à une distance minimale de 5 pieds du pavage et cela, dans le but de faciliter les prochaines opérations de déneigement.

Numéros de portes

Nous vous demandons de rendre visible de la rue vos numéros de portes. Cela vous sera utile si vous avez besoin de services ambulanciers ou policiers durant la saison.

Cueillette des feuilles

Veillez noter que la cueillette des feuilles mortes se fera les 18 et 25 octobre.



Soyez vigilants!

Nous tenons à rappeler aux marcheurs de marcher du bon côté de la route, soit du côté opposé aux automobiles. Nous vous conseillons également de porter quelque chose de phosphorescent ou d'apporter avec vous quelque chose de lumineux afin que les automobilistes vous voient bien.

L'entretien de la rue Horatio-Walker

La municipalité voudrait apporter certaines précisions concernant l'affaissement d'une partie du mur de la rue Horatio-Walker (environ 50 pieds). Lorsque cet événement est survenu, à la période des grandes marées du printemps 2002, la municipalité a pris les mesures d'urgence qui s'imposaient afin de sécuriser la rue dans la portion du mur écroulé. À la suite de cet affaissement, la municipalité a transmis au gouvernement fédéral, propriétaire du mur et du fond de terrain sur lequel il est érigé, selon la prétention de la municipalité, une mise en demeure l'enjoignant de procéder aux travaux de réfection du mur. Nous attendons encore la réponse; nous prendrons, par la suite, les mesures appropriées.

En ce qui concerne l'état de la chaussée de cette rue, la municipalité utilise une nouvelle façon de faire qui consiste à remplir les nids de poule de gravier plus fréquemment. Nous avons constaté une amélioration par rapport aux années antérieures. Ayant observé cette année une augmentation de la poussière, attribuable à un été particulièrement sec, la municipalité étudie la possibilité d'utiliser un produit d'épandage qui aurait pour effet d'améliorer la situation. Enfin, la municipalité a décidé d'acheter 6 paniers à rebuts en bois, semblables à ceux que l'on retrouve à d'autres endroits de la municipalité; au moins deux de ceux-ci, en plus de celui qui est déjà en place, seront installés dans la rue Horatio-Walker.

Lors de la dernière assemblée du conseil, il a également été mentionné que le panneau d'interprétation, à l'est de l'atelier Horatio-Walker, avait été placé à cet endroit précis dans le but d'éviter des inconvénients aux propriétaires avoisinants. La municipalité est consciente que cette rue constitue un site exceptionnel et fait tous les efforts nécessaires pour maintenir ce lieu en bon état.

Bibliothèque La Ressource

Livres usagés

Merci à madame Lise Rodrigue pour le don de livres et de casse-tête pour enfants.

Nous sommes toujours heureux de recevoir des livres. Cependant, nous ne pouvons tout conserver. Nous ne gardons pas les livres dont nous avons déjà un exemplaire, certains livres de poche, des livres scolaires, des livres trop âgés pour être traités, etc.; ces livres seront mis en vente (l'argent recueilli servira à l'achat de nouveautés) ou donner à un organisme de charité.

Quelques nouveautés du mois

- *L'affaire Marie-Madeleine*, Gérard Messadié
- *Ouf!*, Denise Bombardier
- *Mystic River*, Dennis Lehane
- *Mistouk*, Gérard Bouchard
- *Music-Hall*, Gaétan Soucy



« Les livres sont la meilleure nourriture que nous puissions donner
aux gens pour nourrir la paix! »

Lise Paquet
Pour l'équipe des bénévoles
de la Bibliothèque La Ressource

Appel d'offre

La municipalité de Sainte-Pétronille est à la recherche d'une personne pour l'entretien de sa piste de ski de fond. Ce contrat consiste à entretenir les sentiers :

- ❖ Coupe des nouvelles branches obstruant le passage;
- ❖ Réparation des ponceaux;
- ❖ Nivelage de la neige.



Nous estimons approximativement notre circuit à 11 kilomètres. Tout résidant de Sainte-Pétronille intéressé à faire ce travail pour un montant inférieur à 3 000 \$ doit faire parvenir ses coordonnées ainsi que le montant de sa soumission au secrétariat de la municipalité, 3 chemin de l'Église, Sainte-Pétronille, G0A 4C0 et ce, **avant 20 heures le 31 octobre 2002.**

Les soumissions reçues seront ouvertes à l'assemblée régulière du conseil.

Gaston Lebel, secrétaire-trésorier

Encan chinois Samedi le 26 octobre 2002

Le 26 octobre prochain se tiendra un encan chinois sous la présidence d'honneur de monsieur Michel Guimond, député, à la salle communautaire de Sainte-Famille, au profit de la maison des jeunes de l'Île d'Orléans. Les cartes sont au coût de 15 \$ incluant le buffet en fin de soirée. Pour vous procurer vos cartes, communiquez avec monsieur Samuel Cloutier au 829-3606. Merci de votre soutien!



Au lendemain d'un bel été



Les derniers feux du paysage automnal cèdent maintenant la place aux préambules un peu austères de la saison hivernale. C'est le cycle dont plusieurs d'entre nous pourraient difficilement se passer.

Cet été, vous le savez, votre comité d'embellissement a concentré l'essentiel de ses énergies à la réalisation du circuit panoramique et culturel *À la découverte du bout de l'île*, dont la réalisation vient rappeler avec à-propos que 2002 a été proclamé par l'UNESCO Année du patrimoine culturel. En plus de mettre en valeur les beautés naturelles et les caractéristiques architecturales de notre village, ce parcours contribue désormais à faire mieux connaître et apprécier l'un des plus beaux villages du Québec et, du même coup, à entretenir la mémoire collective de nos concitoyens. On oublie si vite...

D'autre part, grâce à de nouvelles plantations d'arbustes et de fleurs, nous avons réalisé la deuxième étape du programme d'embellissement des abords de l'église, cet autre espace public de notre municipalité.

Tout au long de la saison, et particulièrement pour la réalisation de ces travaux, nous avons bénéficié de la collaboration précieuse de Dany Laflamme et de Jean Fiset. Nous voulons ici les remercier. Merci également à Marcel Laflamme, représentant du conseil municipal au comité d'embellissement, dont l'aide fut extrêmement précieuse pour la résolution de problèmes très concrets lors de la délicate mise en place des éléments du circuit culturel.

La pause des mois d'hiver nous fournira l'occasion de planifier la suite de l'embellissement de notre village, afin d'améliorer la qualité de vie dont nous bénéficions parfois avec une certaine insouciance.

Bonne hibernation horticole!
Le comité d'embellissement

AVIS PUBLIC Village de Sainte-Pétronille

Une demande en vertu du règlement sur les dérogations mineures a été présentée au nom de madame France Amyot Richard, 87 chemin du Bout-de-l'Île.

Cette demande a pour but de permettre le lotissement du lot # 64-2-2 qui aurait une façade de 49.52 mètres au lieu de 50 mètres tel qu'exigé à l'article 3 du règlement (# 152) de lotissement. Ce lot est situé dans la zone R-5/S-1.

Cette demande sera donc étudiée lors de la prochaine session du conseil qui se tiendra lundi le 4 novembre 2002 à 20 heures à la Mairie, 3 chemin de l'Église, Sainte-Pétronille.

À cette session, toutes les personnes intéressées peuvent se faire entendre par le conseil relativement à cette demande et, par la suite, le conseil rendra sa décision.

Donné à Sainte-Pétronille ce 17^{ième} jour d'octobre deux mille deux.

Gaston Lebel, secrétaire-trésorier

Compostage

La municipalité de Saint-Laurent tiendra le 30 octobre prochain à la salle de l'école au 1495, chemin Royal, Saint-Laurent une soirée de formation sur le compostage. Des bacs de compostage résidentiels (la machine à terre) seront rendus disponibles au coût de 32 \$ aux résidents intéressés à les acquérir. Madame Lili Michaud sera la formatrice.

Le comité d'environnement

Halloween



Jeudi le 31 octobre de 18 à 21 heures

En cette journée particulière où les petits monstres sillonnent les rues de notre village, la grande salle du centre communautaire, transformée pour l'occasion en maison hantée, accueillera les enfants costumés.

Le « labyrinthe des frissons » ouvrira ses portes à 18 heures. Les parents sont priés d'accompagner les jeunes enfants (moins de 5 ans). La bonne sorcière sera fidèle au rendez-vous et remettra des friandises aux courageux qui se seront aventurés dans ce long et mystérieux corridor.

L'HALLOWEEN EN TOUTE SÉCURITÉ



L'Halloween demeure une fête magique dans le cœur des enfants. À chaque année, les enfants se font répéter à l'école les règles de sécurité à respecter lors de leur cueillette de friandises. Les enfants savent également que l'Halloween ne doit être célébrée que la journée même, soit le 31 octobre, cette année un jeudi. Si en autre temps certains d'entre eux se présentent à votre porte et costumés, sentez-vous bien à l'aise de les retourner chez eux, en leur faisant comprendre qu'ils doivent respecter la date du 31 octobre. Cette façon facilitera la tâche de ceux et celles qui veillent à la sécurité de nos enfants dans les rues.

Rappelons quelques conseils de sécurité : il est préférable de porter un costume court, à l'épreuve du feu, aux couleurs claires et bien voyantes. Une bande réfléchissante devrait y être cousue afin que vos petits montres se fassent bien voir par les véhicules. Le port de chaussures confortables et sécuritaires est recommandé. De plus, le masque devrait être remplacé par du maquillage. Au retour de leur cueillette, inspectez minutieusement le « butin ». **Joyeuse Halloween!**

Vous partez pour l'hiver?

À ceux ou celles qui projettent de passer l'hiver à l'extérieur du Québec et qui souhaitent conserver leur droit du deuxième versement sans intérêts sur leur compte de taxes impayé, prenez soin de prendre une entente avec le secrétaire-trésorier avant votre départ. Veuillez communiquer avec Gaston Lebel à la mairie au 828-2270.

Si vous désirez faire paraître un article dans votre journal local, vous pouvez le faire en communiquant avec Mme Lucie Lemieux au 828-2027 ou nous l'envoyer par courriel (stepetronille@qc.aira.com) ou tout simplement le faire parvenir au bureau de la mairie. La prochaine date de tombée pour nous remettre vos articles pour le journal Autour de l'Île est le **6 novembre 2002**.

Équipe de rédaction

- Lucie Lemieux, conseillère responsable
- Gaston Lebel, secrétaire-trésorier
- Jacques Grisé, maire

Collaborateur : Daniel B. Guillot
Carl Bussière
Lise Paquet
Robert Martel

Rédaction et infographie : Patricia Couture
patricia.couture@sympatico.ca



Le Beau Lieu